

POUR UNE NOUVELLE INTERNATIONALITE DE NOS OIC  
Vers quels horizons tourner nos regards ?

I. Observations et considérations générales.

Le rapport d'évaluation des OIC, préparé par des évaluateurs, obéit à une volonté de répondre aux défis que pose la nouvelle réalité des agences de financements qui soutiennent les projets de nos OIC depuis un certain temps, et de répondre aux nouveaux dynamismes que vivent nos mouvements au niveau international.

Sans entrer dans les détails, car de longs développements ont déjà été faits dans nos deux réunions des 10 OIC de mars et avril 1991 et dans des réunions de groupe d'accompagnateurs qui se sont réunis en mars et octobre 1991, je vois quatre dimensions dans la nouvelle internationalité de nos OIC. Celle-ci a évolué à cause des histoires de chaque OIC, et le rapport d'évaluation doit tenir compte de ceci.

La nouvelle internationalité de nos OIC, c'est notre capacité à vivre, porter et proposer une espérance, à donner sens à l'être ensemble que nous formons comme mouvement international. Un être ensemble qui est un être pour les autres et par les autres : ouverture, solidarité, générosité et humilité.

A. Une dimension ecclésiale:

1) Depuis le concile Vatican II, les structures ecclésiales nationales (conférence des évêques) et continentales (les conférences épiscopales régionales, CELAM, FABC, SECAM, le CCEE ...) se sont développées et ont imposé une nouvelle conception ecclésiologique et un nouveau fonctionnement des Eglises.

Nos mouvements nationaux et les coordinations continentales des OIC ont suivi une évolution parallèle et ont développé différentes formes de participation à chaque niveau ecclésial.

Il y a là une certaine manière de vivre et de penser l'Eglise, ses différents enracinements géographiques et historiques, et son universalité, son unité. Notre manière de fonctionner et de nous organiser au niveau international doit être l'expression de cette nouvelle manière de vivre et de penser l'Eglise.

2) Avec une force et un dynamisme qui peut varier selon les endroits, de nouvelles formes de présence ecclésiale se sont développées. Nos OIC en ont été souvent des protagonistes importants, même s'ils n'en sont pas les acteurs uniques. En fait, toute une série de nouveaux mouvements ecclésiaux se sont aussi affirmés ces dernières années, tant au niveau de l'Eglise et de la société globale que sur les terrains spécialisés. Des mouvements porteurs, d'autres conceptions ecclésiales, d'autres relations clergé-laïcs, d'autres options vis-à-vis de la société dans laquelle ils s'inscrivent.

Cela nous oblige à nous interroger sur la manière dont nous avons su, ou non, répondre au défi de l'évangélisation du monde, et sur la façon dont nous avons été présents dans la communauté

ecclésiale plus large. Et aussi à rendre présent de manière originale notre identité et nos options:

- comme associations de laïcs;
- comme mouvement d'évangélisation du milieu et à son service dans son ensemble;
- comme mouvement ayant fait sienne une claire option pour les pauvres et les opprimés et une action solidaire pour la dignité, la justice, la paix.

Par exemple, le statut d'Organisation Internationale Catholique, qui exprimait notre ecclésialité à ce niveau n'existe plus dans le nouveau droit canon. Notre statut est donc en question. Derrière les débats juridiques, il y a une problématique fondamentale qui est celle de notre ecclésialité et de notre manière d'être relié à l'Eglise universelle: comment par exemple lier autonomie (comme association de fidèles laïcs) et communion (le fait que nous ne puissions pas nous penser seuls, sans rapport à la hiérarchie)?

#### B. Dimension sociale et culturelle:

Nous vivons dans un monde où les grandes utopies se sont effondrées ou en tout cas se portent plus mal. Le "socialisme", le "développement", le "libéralisme"... recouvrent des réalités qui sont aussi d'oppression, de marginalisation ou d'échec économique. Le monde apparaît comme plus fragmenté, plus complexe, moins évident à comprendre: des notions comme "tiers monde", "centre/périphérie", etc. se révèlent souvent peu éclairantes pour exprimer la diversité des situations et les nouveaux dynamismes et forces à l'oeuvre en notre monde.

De nouveaux conflits surgissent, qui recourent parfois de vieux clivages ethniques, culturels ou religieux. Si les sociétés sont de manière générale de plus en plus reliées (de manière inégale) entre-elles par le biais des moyens de communication (satellites, media...), de la circulation des biens (le "marché mondial"), mais aussi par les flux migratoires..., elles vivent aussi de très profondes divisions à l'intérieur d'elles-mêmes: il y a ceux qui participent à ce grand marché, qui sont intégrés socialement, culturellement, et ceux qui sont exclus, laissés pour compte.

L'émergence et la consolidation de mouvements sociaux ou démocratiques, les changements politiques intervenus dans nombre de sociétés restent fragiles, soumis qu'ils sont au poids des contraintes économiques (dette, chômage, restructuration économique...) et aux risques de conflits sociaux ou ethniques.

Ce monde-là, nous avons le défi de mieux le comprendre: c'est un défi intellectuel. Nous avons à nous y engager pour participer à faire advenir un "nouvel ordre international", une universalité qui soit celle des droits de l'homme et des peuples, de la justice et de la solidarité. Ce nouvel ordre est:

- un enjeu politique, car il doit se traduire en institutions capables de le garantir;
- un enjeu culturel, car il met en jeu de nouvelles compréhensions de soi, de l'autre, du monde, de sa responsabilité.

Que mettons-nous en place au niveau international pour répondre à ces défis, pour développer les expériences de solidarité, pour faire vivre cette nouvelle internationalité?

Il y a un travail spécifique aux structures internationales d'OIC, qui est de favoriser les échanges, de contribuer à construire une société civile internationale, de représenter et de témoigner dans les institutions internationales la réalité vécue, multipolaire et égale de nos acteurs de base.

### C. Dimension d'une nouvelle internationalité de nos OIC:

1) Au cours de ces dernières années, des structures continentales de nos OIC vivantes et fortes se sont dans certains cas créées, dans d'autres cas consolidées. Il existe des comités continentaux et des secrétariats permanents en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe. Ces coordinations continentales ont développé sessions d'études et de formation, échanges sous-régionaux, publications, travail de représentation (tant au plan civil qu'ecclésial); elles ont pris en charge le travail d'extension et de consolidation, au plan régional.

Parallèlement, les coordinations continentales ont développé leur propre politique financière, leur propre budget, leurs propres relations et projets autonomes présentés aux agences.

2) Le deuxième élément est très lié au précédent: le secrétariat international n'est plus seul à être protagoniste, propagateur, garant ou symbole des orientations, de l'unité ou de l'identité du mouvement international. Cette fonction est devenue collective.

Cette collectivisation de la responsabilité du mouvement international se constate bien sûr par ce que nous venons de décrire au point précédent, mais aussi, par les rencontres de consultation entre équipe internationale et secrétariats régionaux sur une base plus ou moins annuelle.

3) Le point évoqué au numéro un, mais aussi les contacts, les échanges, les solidarités entre mouvements nationaux et / ou continents qui se sont fortement accrues ces dernières années, ont multiplié les expériences d'"internationalité". De ce fait, et même s'il garde un poids politique et symbolique important (plus d'ailleurs que nous ne le pensions de prime abord), le structure international ou l'équipe internationale de nos OIC n'est plus le seul organisme de la vie internationale pour les mouvements, ni peut-être le principal. Il faut tenir compte de cela.

Les difficultés financières pour soutenir nos structures internationales d'OIC, objet de cette évaluation, sont en grande partie liées aux évolutions qui sont ici décrites. Les agences financières devront tenir compte de ces évolutions lorsqu'elles fixeront leurs politiques générales pour l'avenir.

4) Tout cela change la vision que l'on peut avoir d'une équipe internationale, de son rôle, de sa responsabilité spécifique:  
- le secrétariat international peut être vu comme un service pour l'ensemble du mouvement international et de ses diverses composantes; qui dit service dit légèreté, souplesse; dit aider

les mouvements à être dans le monde et dans l'Eglise (universelle), en leur permettant de se situer dans un contexte plus large par des sessions, par des publications, et en promouvant la solidarité (pour dépasser les clivages culturels, politiques...);

- au secrétariat international incombe aussi un travail de représentation spécifique: être mouvement international a un sens aujourd'hui.

#### D. Dimension pragmatique et financière:

La question à ce niveau est simple: existera-t-il dans l'avenir (2 ans, 4 ans?) un secrétariat international? Si rien ne vient inverser la tendance, la réponse est non, car il y a un risque réel que le secrétariat international (les autres structures?) meure par une sorte d'"étouffement financier"

Les agences catholiques de financement assurent parfois jusqu'à 80 % des ressources du secrétariat international. Certaines de ces agences ont soit déjà commencé à réduire leurs subventions, soit s'approprient à le faire, voire à couper toute forme d'aide (dans un délai d'un ou deux ans). D'autres agences pourraient revoir le mode de financement: par exemple, passer de projet annuel ("projet global") à des contrats sur programme de durée de trois ou quatre ans. Cela est vrai au moins pour le secrétariat international, mais il n'est pas à exclure que la situation devienne aussi plus difficile pour les coordinations continentales. Or, un tel phénomène serait très dommageable pour la vitalité des mouvements.

Il faudra prévoir à l'avenir : (à propos du chapitre 10)

- une répartition des ressources et une coordination des politiques financières entre l'"international" et les régions, qui assurent le développement de ces dernières;
- une politique financière qui puisse assurer une certaine stabilité financière, et la recherche de nouvelles ressources et modes de financement.

Les propositions qui sont faites aimeraient répondre au triple souci rappelé plus haut.

## II. Propositions.

Ces propositions forment un tout que l'on espère cohérent, même si chacune d'entre-elles répond plus particulièrement à l'un ou l'autre des développements ou défis évoqués précédemment. Ces propositions sont ouvertes, à discuter.

### 1) Une régionalisation pleinement reconnue et assumée:

Cela signifie que chaque coordination continentale est autonome dans son fonctionnement et organisation, dans le respect des procédures démocratiques et des orientations du mouvement international. Cela signifie que le secrétariat continental est responsable devant son comité continental. Et parallèlement que les coordinations continentales sont co-responsables du mouvement international et de son développement.

2) Procéder à un regroupement des secrétariats des OIC dans un ou plusieurs nouveaux "sièges":

Ce nouveau siège est étroitement associé aux quatre dimensions de la nouvelle internationalité des OIC. Il s'agit:

- de regrouper un certain nombre de secrétariats d'OIC pour faire mieux répondre aux défis qui se posent au niveau international tant au plan civil qu'ecclésial
- de réorganiser et rationaliser les différents services du secrétariat
- de réorganiser les tâches administratives, pour une meilleure efficacité et du compétences
- de se doter d'une capacité d'accueil de façon à pouvoir tenir dans ce nouveaux "sièges" de petites réunions (par exemple les réunions de consultation, bureau, ....), etc.

3) Promouvoir, à l'intérieur de chaque OIC et entre OIC, autant que possible la solidarité, les échanges entre mouvements et continents, organiser des sessions d'étude internationales etc. de façon à développer l'analyse des défis actuels du monde, une conscience internationale et solidaire, et des pratiques promouvant la dignité, la justice, la paix.

4) Conformément à la proposition 10.1, il peut être intéressant que chaque OIC ait une agence qui soit un partenaire privilégiée. Partenaire de dialogue, d'évaluation, d'échanges, d'aide réciproque... Cela signifie qu'un responsable sera chargé de tout les contacts officiels ainsi que de meilleure coordination de l'assistance financière.

5) L'institutionnalisation d'une réunion annuelle (la proposition 10.1) comme espace de dialogue permanent entre les dix OIC et les agences. Le principe de cette évaluation comme le base de départ de continuation de dilogue et de débat est intéressante et nécessaire également, pour obtenir une meilleure connaissance mutuelle, et développer l'esprit de partenariat.